



INSCRIPTION A LA SALLE DE JEUNES 2024



CES DOCUMENTS SONT A REMETTRE DUMENT REMPLIS EN MAIRIE OU
A LA SALLE DES JEUNES

DÈS QUE POSSIBLE ET
IMPERATIVEMENT POUR ETRE INSCRIT ET POUVOIR
FAIRE LES ACTIVITES DE LA SALLE DES JEUNES

Vous devez remplir une fiche de renseignement famille unique
pour les fratries issues des mêmes parents, et une fiche
d'inscription par enfant

Veillez à bien fournir les pièces suivantes :

- ✓ la photocopie du **livret de famille**,
- ✓ la photocopie des pages de vaccinations du **carnet de santé** (pages 90 à 95),
- ✓ si votre enfant n'était pas inscrit aux services périscolaires en 2022-2023, ou si votre situation fiscale a évolué, la photocopie intégrale du dernier **avis d'imposition**, **le revenu fiscal de référence** doit y figurer,
- ✓ la photocopie du jugement statuant sur la garde des enfants pour les enfants dont les parents sont séparés
- ✓ Si vous optez pour le prélèvement automatique Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB, IBAN)



Notez bien qu'à compter du **1^{er} janvier 2024**,
nous prendrons en compte **l'avis d'imposition 2023**.
Si ce dernier n'est pas en notre possession à cette date,
le tarif le plus élevé vous sera immédiatement appliqué.



FICHE DE RENSEIGNEMENT FAMILLE



Une fiche de renseignement famille unique pour les fratries issues des mêmes parents.
 Pour les fratries avec un des parents différents vous devez remplir une nouvelle fiche.
 A REMPLIR EN LETTRE CAPITALE SVP-

ENFANTS A CHARGE :			
NOM Prénom :	sexe	Date de naissance :	Classe (2023-2024) :
1-	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G		
2-	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G		
3-	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G		
4-	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G		
5-	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G		
6-	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G		

	RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
NOM Prénom :		
Adresse :		
Téléphone :	- Portable : _____ - Travail : _____ - Domicile : _____	- Portable : _____ - Travail : _____ - Domicile : _____
Courriel :		
Lieu de travail :		
N°allocataire CAF :		
N° de sécurité sociale		
Nom et n° de police d'Assurance:		
Situation des parents	<input type="checkbox"/> Mariés, pacsés ou vie maritale <input type="checkbox"/> divorcés ou séparés* * Y a-t-il un jugement relatif à la garde des enfants ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (Si oui, joindre l'ordonnance du juge)	
OBLIGATOIRE !!! Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (au cas où les parents ne sont pas joignables)	NOM Prénom : _____ ☎:(portable) : _____ ☎: (autre) : _____	NOM Prénom : _____ ☎:(portable) : _____ ☎: (autre) : _____

Si vous ne pouvez pas venir vous-même récupérer votre(s) enfants aux accueils périscolaires ou loisirs, vous autorisez l'équipe d'animation à remettre votre enfant aux personnes indiquées ci-dessous (NOM + Prénom)

- | | |
|----------|----------|
| 1- _____ | 5- _____ |
| 2- _____ | 6- _____ |
| 3- _____ | 7- _____ |
| 4- _____ | 8- _____ |

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du service périscolaire



FICHE SANITAIRE « Récapitulative »

Exemplaire que les responsables gardent avec eux en permanence,
Et qui peut être transmis aux services de secours en cas de besoin

(A REMPLIR EN LETTRE CAPITALE SVP)

NOM PRENOM du jeune :	
Date de naissance :	Classe fréquentée en 2024 :
N° de téléphone du jeune :	
Responsable Légal 1 :	Responsable Légal 2 :
Tel portable :	Tel portable :
Tel travail :	Tel travail :
Tel fixe :	Tel fixe :
SITUATION DES PARENTS : <input type="checkbox"/> mariés pacsés ou vie maritale <input type="checkbox"/> divorcés ou séparés*	
*Y a-t-il un jugement relatif à la garde des enfants ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom +Numéro de téléphone)	
.....	
.....	
.....	
Régime alimentaire : <input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Sans Viande	

SANITAIRE

<u>VACCINS (Veuillez cocher la case et préciser la dernière date de vaccination) :</u>		<u>L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES</u>	
<input type="checkbox"/> DTP date :	<input type="checkbox"/> Hépatite date :	<input type="checkbox"/> Varicelle	<input type="checkbox"/> Otite
<input type="checkbox"/> ROR date :	<input type="checkbox"/> BCG date :	<input type="checkbox"/> Angine	<input type="checkbox"/> Scarlatine
		<input type="checkbox"/> Autres :	
Médecin traitant :			
Traitement médical : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Précisez) :			
Asthme : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		Lunettes : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
		Appareil dentaire : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
PAI : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Précisez) :			
S'IL S'AGIT DUNE FILLE, EST-ELLE RÉGLÉE ?		NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>
Allergie(s) : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Précisez) :			
Votre enfant est-il sujet à une allergie alimentaire nécessitant la fourniture du repas par les parents, (un justificatif médical sera demandé)..... <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Non .			
Renseignement(s) complémentaire(s) utile(s) (recommandation(s) particulière(s), difficulté(s),.....):			
.....			
.....			
.....			

ACCUEIL DE LOISIRS SALLE DES JEUNES

3bis, Place Auguste Trezy – 77164 FERRIÈRES-EN-BRIE Tel : 01-64-66-23-96
ORGANISATEUR : Mairie de FERRIÈRES-EN-BRIE Tel : 01-64-66-31-14



AUTORISATIONS



Nous vous informons que des photos ou vidéos prises dans le cadre des activités de la Salle Des Jeunes sont susceptibles de figurer sur les sites Internet ou sur les bulletins d'information de la Commune de Ferrières-en-Brie ou de l'intercommunalité de rattachement.

Si vous ne souhaitez pas voir figurer l'image de votre enfant sur l'un ou plusieurs de ces supports, veuillez nous le signaler par écrit.

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e)

Domicilié(e).....

.....

.....

Déclare :

- Inscrire mon enfant à la Salle Des Jeunes organisée par la Mairie de Ferrières-en-Brie selon les informations indiquées dans ce dossier.
- Autoriser le service jeunesse à prendre en cas d'accident, toutes les mesures d'urgences en vue d'assurer à mon enfant les soins médicaux et si nécessaire son transport à l'hôpital ou tout autre établissement de soins.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur, du fonctionnement de la structure.
- Avoir noté qu'à défaut de justificatif de revenus, il me sera appliqué la tarification la plus élevée.

Date et signature du représentant légal,

PARTIE A REMPLIR PAR LE JEUNE :

Je soussigné(e) déclare :

- Vouloir fréquenter la Salle Des Jeunes pendant l'année 2024
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Salle Des Jeunes de Ferrières-en-Brie. En

l'acceptant, je m'engage à le respecter et à assumer les sanctions en cas de transgression.

Date et signature du jeune



FICHE SANITAIRE « Récapitulative »

Exemplaire que les responsables gardent avec eux en permanence,
Et qui peut être transmis aux services de secours en cas de besoin

(A REMPLIR EN LETTRE CAPITALE SVP)

NOM PRENOM du jeune :	
Date de naissance :	Classe fréquentée en 2024 :
N° de téléphone du jeune :	
Responsable Légal 1 :	Responsable Légal 2 :
Tel portable :	Tel portable :
Tel travail :	Tel travail :
Tel fixe :	Tel fixe :
SITUATION DES PARENTS : <input type="checkbox"/> mariés pacsés ou vie maritale <input type="checkbox"/> divorcés ou séparés*	
*Y a-t-il un jugement relatif à la garde des enfants ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<u>Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom +Numéro de téléphone)</u>	
.....	
.....	
.....	
Régime alimentaire : <input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Sans Viande	

SANITAIRE

<u>VACCINS (Veuillez cocher la case et préciser la dernière date de vaccination) :</u>		<u>L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES</u>	
<input type="checkbox"/> DTP date :	<input type="checkbox"/> Hépatite date :	<input type="checkbox"/> Varicelle	<input type="checkbox"/> Otite
<input type="checkbox"/> ROR date :	<input type="checkbox"/> BCG date :	<input type="checkbox"/> Angine	<input type="checkbox"/> Scarlatine
		<input type="checkbox"/> Autres :	
Médecin traitant :			
Traitement médical : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Précisez) :			
Asthme : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Lunettes : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Appareil dentaire : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
PAI : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Précisez) :			
S'IL S'AGIT DUNE FILLE, EST-ELLE RÉGLÉE ?		NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>
Allergie(s) : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Précisez) :			
Votre enfant est-il sujet à une allergie alimentaire nécessitant la fourniture du repas par les parents, (un justificatif médical sera demandé)..... <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Non .			
<u>Renseignement(s) complémentaire(s) utile(s) (recommandation(s) particulière(s), difficulté(s).....):</u>			
.....			
.....			
.....			

ACCUEIL DE LOISIRS SALLE DES JEUNES

3bis, Place Auguste Trezy – 77164 FERRIÈRES-EN-BRIE Tel : 01-64-66-23-96
ORGANISATEUR : Mairie de FERRIÈRES-EN-BRIE Tel : 01-64-66-31-14



AUTORISATIONS



Nous vous informons que des photos ou vidéos prises dans le cadre des activités de la Salle Des Jeunes sont susceptibles de figurer sur les sites Internet ou sur les bulletins d'information de la Commune de Ferrières-en-Brie ou de l'intercommunalité de rattachement.

Si vous ne souhaitez pas voir figurer l'image de votre enfant sur l'un ou plusieurs de ces supports, veuillez nous le signaler par écrit.

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e)

Domicilié(e).....

.....

.....

Déclare :

- Inscrire mon enfant à la Salle Des Jeunes organisée par la Mairie de Ferrières-en-Brie selon les informations indiquées dans ce dossier.
- Autoriser le service jeunesse à prendre en cas d'accident, toutes les mesures d'urgences en vue d'assurer à mon enfant les soins médicaux et si nécessaire son transport à l'hôpital ou tout autre établissement de soins.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur, du fonctionnement de la structure.
- Avoir noté qu'à défaut de justificatif de revenus, il me sera appliqué la tarification la plus élevée.

Date et signature du représentant légal,

PARTIE A REMPLIR PAR LE JEUNE :

Je soussigné(e) déclare :

- Vouloir fréquenter la Salle Des Jeunes pendant l'année 2024
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Salle Des Jeunes de Ferrières-en-Brie. En l'acceptant, je m'engage à le respecter et à assumer les sanctions en cas de transgression.

Date et signature du jeune



AUTORISATION DE PRELEVEMENT BANCAIRE POUR LE REGLEMENT DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES

Remplissez ce formulaire si vous souhaitez régler vos factures par prélèvement automatique. Vous devez joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB, IBAN)

Je Soussigné(e), Mme, M. _____

Demande à bénéficier du prélèvement SEPA pour le règlement des prestations périscolaires (restauration scolaire, accueil périscolaire, étude, accueils de loisirs sans hébergement) selon les modalités et conditions ci-après :

-J'autorise la commune de Ferrieres-en-Brie à prélever sur mon compte bancaire pour le règlement des factures des prestations ci-dessus. La commune de Ferrieres-en-Brie s'engage à me faire parvenir la facture afférente présentant le montant à régler, ainsi que la date retenue pour le prélèvement des sommes dues. Cette date se situera, sauf exception, entre le 1^{er} et le 5 du mois suivant celui de la facturation.

- Je m'engage à approvisionner mon compte bancaire de sorte que le prélèvement puisse avoir lieu.

- Je suis informé(e) qu'en cas d'incidents répétés de paiement ou de rejet, la commune de Ferrieres-en-Brie pourra mettre fin au prélèvement, après m'en avoir préalablement informé(e).

- Il est convenu que mon adhésion au dispositif de prélèvement SEPA est permanente et demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit annulée, par écrit, par moi-même ou par la commune de Ferrieres-en-Brie. Je déclare avoir pris connaissance des modalités et conditions générales de mise en place du prélèvement SEPA pour le règlement des prestations périscolaires.

-En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Régie de recettes Périscolaire de la commune de Ferrieres-en-Brie, à envoyer des instructions à votre banque, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Régie de recettes Périscolaire et extrascolaire. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFICATION CREANCIER SEPA :

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
NOM Prénom :	Nom : Régie de recettes des accueils périscolaires
Adresse :	Adresse : Place Auguste TREZY
Code postal :	Code postal : 777164
Ville :	Ville : Ferrières-en-Brie
Pays :	Pays : France
Adresse mail :	

Désignation du titulaire du compte à débiter

Identification internationale (IBAN) :

Identification internationale de la banque (BIC) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait à _____ Le _____

Signature du bénéficiaire (Précédée de la mention « lu et approuvé »)



REGLEMENT DE LA « SALLE DES JEUNES » 2024



Vous souhaitez inscrire votre enfant à la salle des jeunes(s), un accueil pour les mineurs âgés de 11 à 17 ans proposés par la Commune de Ferrières-en-Brie. Vous trouverez dans ce livret toutes les informations pratiques dont vous aurez besoin.

Cet accueil s'inscrit dans une logique de service public dont le premier objectif est de proposer un mode de garde et de loisirs de qualité conciliant les contraintes horaires des familles et le respect des rythmes et des besoins des adolescents. Ces accueils n'ont aucun caractère obligatoire, ils se déroulent en dehors du temps scolaire et sont placés sous la responsabilité de la Mairie.

Cet accueil est conforme à la réglementation en vigueur des accueils péris & extra scolaires. Ils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale de Seine-et-Marne.



De plus, la Commune de Ferrières-en-Brie a signé depuis 2001 un contrat d'objectifs et de cofinancement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (Contrat temps libre jusqu'en 2007 et Contrat enfance Jeunesse depuis 2008). Les projets pédagogiques de fonctionnement des accueils répondent au cahier des charges imposé par ces contrats. Nos accueils sont donc contrôlés et validés chaque année par la CAF.

I. VOS INTERLOCUTEURS

1. L'équipe d'animation basée à la Salle Des Jeunes :

César EBOSSÉ : Directeur

☎ : 01.64.66.23.96 ou 06.43.68.23.91

Ligne direct : 01.64.66.98.94

c.ebosse@ferrieresenbrie.fr

alsh-sdj@ferrieresenbrie.fr

David ECOBICHON : Directeur adjoint

Animateurs :

Kevin DECOCHEREUX

Pendant les vacances scolaires uniquement

Romain DUCROT

Site Internet : www.ferrieresenbrie.fr rubrique enfance jeunesse/ La Salle des Jeunes

2. L'équipe administrative basée en Mairie :

Cyril ACCAULT : Responsable du service enfance-jeunesse :

☎ : 01.64.66.02.62 / 06.72.93.26.07

jeunesse@ferrieresenbrie.fr

Kamélia SAHBANI : Chargée de la facturation et du suivi administratif des 11-17 ans.

☎ : 01.64.66 96 98

periscolaire@ferrieresenbrie.fr

1- LES INSCRIPTIONS ET FACTURATIONS

Pour participer aux activités proposées par la salle des jeunes, chaque jeune doit déposer un dossier d'inscription. Ce dossier est obligatoire et fera l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les personnes concernées par les informations nominatives peuvent en demander la communication ainsi que la rectification le cas échéant.

Le dossier d'inscription est désormais valable jusqu'aux 18 ans de votre enfant. Toutefois, faudra nous informer de toutes modifications si il y en a . Au 1^{er} janvier de chaque année, une facture de 10€ vous sera envoyée pour l'adhésion à la Salle Des Jeunes. Faudra penser à nous fournir l'avis d'imposition, les vaccins si changement il venait à y avoir.

Certaines activités proposées sont payantes et facturées conformément aux tarifs votés par le conseil municipal. Les tarifs sont calculés en fonction du coût de chaque activité (délibération n°051-2017 du 19 mai 2017).

Pour s'inscrire aux activités :

2 à 4 semaines avant le début de chaque période de vacances, l'équipe d'animation vous enverra un sms vous indiquant que le programme des activités est à disposition (sur le site Internet de la commune ainsi qu'à la salle des jeunes). Sur ce document, la date du début des inscriptions ainsi que les modalités sont indiquées. Les inscriptions seront prises en compte avec le retour d'une fiche remise en main propre au plus tôt le jour du début des inscriptions.

TOUTE INSCRIPTION NON DECOMMANDÉE SERA FACTURÉE (SAUF MALADIE : SUR JUSTIFICATIF MÉDICAL FOURNI SOUS 48 HEURES)

Un minimum de 5 jeunes est requis pour la réalisation d'une sortie. Si votre enfant ne peut participer à la sortie par manque de places, il sera prioritaire si la même activité est proposée aux vacances suivantes.

Après chaque période de vacances, une facture est adressée aux familles. Le paiement s'effectue à la salle des jeunes, ou prochainement via le portail citoyen sur notre site : www.ferrieresenbrie.fr (rubrique Enfance-Jeunesse)

3 – LE PAIEMENT :

Les tarifs sont votés par le Conseil Municipal. Ils se présentent sous forme d'une grille tenant compte des revenus de chaque ménage. Différents tarifs sont proposés en fonction du coût des activités. Sur le programme, une lettre est attribuée pour chaque activité indiquant le tarif appliqué (cf. grille ci-dessous de tarifs votée par le conseil Municipal).

Pour calculer la tranche de tarif applicable, vous devez nous fournir le dernier avis d'imposition remis par les services fiscaux. A défaut, nous appliquerons la tarification la plus élevée.

Grille de tarifs applicable à compter du 1^{er} juillet 2017

Revenu fiscal de référence du ménage	Les tarifs sont appliqués en fonction du coût de l'activité									
	Tarifs A	Tarifs B	Tarifs C	Tarifs D	Tarifs E	Tarifs F	Tarifs G	Tarifs H	Tarifs I	Tarifs J
Inférieurs à 12 999 €	1,75€	3,50€	5,25€	7,00€	8,75 €	10,5€	12,25€	14,00€	15,75€	17,50€
De 13 000 € à 19 999 €	2,00€	4,00€	6,00€	8,00€	10,00€	12,00€	14,00€	16,00€	18,00€	20,00€
De 20 000 € à 27 999 €	2,25€	4,50€	6,75€	9,00€	11,2€	13,50€	15,75€	18,00€	20,25€	22,50€
De 28 000 € à 36 999 €	2,50€	5,00€	7,50€	10,00€	12,5€	15,00€	17,50€	20,00€	22,50€	25,00€
De 37 000 € à 53 999 €	2,75€	5,50€	8,25€	11,00€	13,7€	16,50€	19,25€	22,00€	24,75€	27,50€
De 54 000 € à 71 999 €	3,00€	6,00€	9,00€	12,00€	15,00€	18,00€	21,00€	24,00€	27,00€	30,00€
Supérieurs à 72 000€	3,25€	6,50€	9,75€	13,00€	16,2€	19,50€	22,75 €	26,00 €	29,25€	32,50€

Le paiement

Vous pouvez régler directement à la salle des jeunes:

- en espèces
- par chèque à l'ordre De la régie périscolaire

- **ou par carte de crédit via le portail citoyen.** Il vous faut dans ce cas créer un compte citoyen, vous retrouverez tous les renseignements et les liens sur notre site : www.ferrieresenbrie.fr (rubrique Enfance-Jeunesse).

Pour tout défaut de paiement, une procédure d'impayés est mise en œuvre par le Trésorier Payeur.

Tout service commandé sera automatiquement facturé, sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical fourni sous 48h.

4- LES REVENUS PRIS EN COMPTE POUR ETABLIR LES TARIFS

	Enfants issus du couple	Enfants issus d'union(s) précédente(s) (garde alternée ou exclusive)
<u>Couples Mariés, ou Pacés</u>	Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition du couple	Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition du ménage dans lequel vit l'enfant
<u>Couples vivant en union libre</u>	La somme des revenus fiscaux de référence indiqués sur les 2 avis d'imposition des parents	Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition du parent qui ordonne l'inscription
<u>Parent vivant seul avec leur enfant</u>	Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition du parent	

Pour les couples séparés :

- les parents doivent nous remettre une copie du jugement statuant sur la garde des enfants. Sans ce document, nous considérerons les revenus des deux parents pour établir le tarif.
- sauf demande écrite signée par les deux parents, la facture sera adressée au parent qui ordonne l'inscription. Ce qui signifie, que si les deux parents inscrivent l'enfant tour à tour chacun d'entre eux recevra une facture différente correspondant à ses demandes d'inscription.

Pour tout le monde

Les tarifs sont établis en tenant compte du ou des avis d'imposition demandé(s) lors de l'inscription ainsi que du livret de famille. Si un ou plusieurs de ces documents ne nous est (sont) pas fourni(s) dans les délais demandés, le tarif le plus élevé, avec un enfant à charge vous sera appliqué, **sans effet rétroactif après régularisation du dossier.**

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES JEUNE

Horaires d'ouvertures

Période scolaire

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 15h00 à 18h30
- les mercredis et samedis : 13h30 à 18h30

Vacances scolaires

- du lundi au vendredi : 13h00 à 18h30

La Salle est fermée les dimanches et les jours fériés

REGLES DE VIE

La vie en collectivité nécessite le respect de règles incontournables. Les jeunes sont placés sous l'autorité de la Commune, l'équipe d'animation est chargée de veiller à faire respecter les règles du projet pédagogique des accueils. Chaque jeune doit :

- respecter le présent règlement
- respecter ses camarades, les animateurs, les locaux et le matériel mis à sa disposition, et avoir le comportement requis lors des heures d'activités (avec et sans prestataires) ou de temps libres.

Participation à la vie de groupe

La fréquentation de la Salle Des Jeunes ne signifie pas seulement être consommateur, les jeunes devront participer aux choix, à l'organisation et au déroulement des activités proposées, mais aussi au quotidien de la structure.

Nous veillerons à ce que les jeunes se prennent en charge lors de leurs visites. Nous serons particulièrement attentifs aux points suivants :

- La préparation, le rangement et le nettoyage lors des soirées et activités.
- Le rangement des affaires personnelles et collectives.
- Le respect des autres et de leurs affaires.

Respect du matériel et des locaux

Les locaux et le matériel de la Salle Des Jeunes sont mis à disposition des usagers par la Mairie de Ferrières-en-Brie. Pour pouvoir utiliser ce matériel les jeunes doivent le demander auprès d'un animateur. Les chaises sorties à l'extérieur doivent être rentrées dans la salle. Tous les papiers et les débris devront être jetés dans les poubelles.

Les consoles de jeux vidéo sont en libre accès, pour les allumer ou les manipuler il n'est nécessaire de demander à un animateur.

Trottinettes et vélos

L'utilisation de trottinettes, vélos, ou tout autre véhicule est interdite à l'intérieur des locaux. Un parc à vélos est à la disposition des usagers dans la cour derrière la salle.

Afin d'éviter tout problème, nous vous conseillons d'attacher vos vélos.

Vol et dégradation de biens d'autrui

La Mairie de Ferrières-en-Brie ne pourra en aucun cas être tenue responsable des vols et dégradations survenus dans les locaux de la Salle Des Jeunes.

Néanmoins, si l'auteur est reconnu, il sera immédiatement exclu de la salle. De même, la Mairie de Ferrières-en-Brie se réserve le droit d'exclure de la salle tout jeune se révélant être responsable d'acte de malveillance ou de dégradation de bien (Graffitis...) sur la commune.

Respect des personnes et de l'environnement

La Salle Des Jeunes est un lieu d'accueil et de loisirs. Aussi, il convient de se respecter mutuellement, jeunes comme animateurs. Par ailleurs, Il convient de respecter les propriétés privées. D'une part en ne s'introduisant pas dans les jardins privatifs jouxtant la structure, et d'autre part, en ne jetant aucun objet ou détritux dans ces mêmes jardins. Dans un souci de préserver la quiétude de notre voisinage, il convient que la musique soit écoutée à un niveau sonore raisonnable.

La cigarette et l'alcool

La consommation et la possession d'alcool ainsi que toute substance illicite sont prohibées à la Salle Des Jeunes. Toute personne sous l'emprise de ces dites substances ne sera pas acceptée dans la salle.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la Salle Des Jeunes ainsi que dans la cour et le jardin.

Les réseaux sociaux Internet et l'utilisation des téléphones portables

La Salle des Jeunes pour être plus visible auprès de son public, mais aussi communiquer plus rapidement, lance deux nouveaux réseaux sociaux (Instagram et Snapchat).

Ces différents outils nous permettrons d'informer les jeunes sur les programmes vacances et sur les différents projets, mais aussi de communiquer via des photos sur les activités effectuées.

L'utilisation de ces réseaux sociaux par les jeunes sera soumise à conditions. En effet nous nous appuierons sur la législation en vigueur :

- «Les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans»
- «Pour les 13-14 ans le consentement des parents est désormais requis».

Pour nous conformer à la loi, un contrôle accru des utilisateurs souhaitant nous suivre sur nos réseaux sociaux sera effectué.

Pour rappel, en France l'âge minimum pour s'inscrire sur la plupart des réseaux sociaux (dont Instagram, Snapchat & Facebook,...) est fixé à 13 ans, le parlement a voté une loi en avril 2017 pour étendre cet âge à 15 ans.

La diffusion de photos ou de films de la vie de groupe sera strictement interdite. Nous rappelons que la prise de photos et vidéos dans le cadre de la salle des jeunes (activités et vie quotidienne) est strictement interdite (sauf si autorisation des personnes concernées).

L'accès aux sites à caractère xénophobe, violents, pornographiques et/ou interdit au moins de 18 ans est strictement interdit. En cas de non-respect le ou les responsables se verront interdire l'accès à l'ordinateur pour une période donnée, en cas de répétition ils seront exclus de la salle.

Le droit à l'image

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image, quelle que soit la nature du support utilisé.

Si les parents ne souhaitent pas voir figurer l'image de leur enfant sur l'un des supports de diffusions de la mairie (affiche, réseaux sociaux, site internet,...), ils doivent nous le signaler par écrit.

Utilisation des appareils multimédias et objets de valeur

L'utilisation des téléphones, consoles de jeux, lecteurs MP3, appareils photos ou tout autre appareil multimédia personnel est règlementée et interdite pendant les activités proposées.

Si un jeune ne respecte pas ces règles élémentaires de politesse et de courtoisie, nous confisquerons les objets en question que nous restituerons aux parents.

Si malgré ces recommandations vous décidez de confier un ou plusieurs de ces objets à votre enfant, la Commune de Ferrières-en-Brie ne sera en aucun cas responsable en cas de perte, vol, dégradation ou mauvaise utilisation

Les déplacements

Pour se rendre sur les lieux d'activités la commune dispose de deux minibus 9 places qui sont conduits par les animateurs. Les mineurs seront ramenés chez eux en cas d'activités dépassant les horaires d'ouvertures. Pour les soirées organisées à la Salle Des Jeunes, les parents doivent venir chercher leurs enfants mineurs, dans le cas contraire, nous le signaler par écrit.

Les sanctions

L'équipe d'animation veillera à apporter à chaque situation une réponse adaptée, avec bienveillance et pédagogie. Les jeunes étant des adultes en devenir, il convient donc de faire appliquer les règles de vie en collectivité dans le respect de l'individualité de chacun. Ainsi, les sanctions prononcées doivent avoir un but pédagogique et éducatif, et doivent servir à réparer la faute, ou à faire comprendre son erreur.

- ❖ Toute détérioration du matériel volontaire ou imputable à un jeune pour non-respect des consignes sera à la charge des responsables légaux. Votre enfant par la suite, sera incité à réparer ce qu'il a cassé. Un jeune qui assiste passivement à une dégradation, un vol ou tout manquement à ce règlement peut également être sanctionné.
- ❖ La répétition des manquements au présent règlement fera l'objet d'un « **rappel** » dont les parents seront informés.
- ❖ En cas de répétition, de bagarre ou autre comportement violent envers un jeune ou un adulte, les parents seront convoqués par l'équipe de direction.
- ❖ En cas de manquement grave à la discipline, l'équipe de direction entreprendra une démarche auprès des parents du jeune. Un avertissement pourra-être expédié aux parents, et si nécessaire, une exclusion provisoire voire définitive pourra être prononcé par Madame le Maire.